

## DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/10-483-626 du 01/02/2010

### **TABLEAU D'AVANCEMENT AU CHOIX AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (APAENES) AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

Références : Art. 58 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 - Art. 24 du décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 - Décret n° 2006-1732 du 23 décembre 2006 - Décret n° 2007-1365 du 17 novembre 2007

Destinataires : Tous les établissements publics

Affaire suivie par : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 91 72 28 - Fax : 04 42 91 70 06 - e.mail. :  
ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

En application des dispositions citées en référence, peuvent être nommés au choix APAENES, les attachés (AAENES) comptant au moins un an dans le 9<sup>ème</sup> échelon de leur grade et justifiant au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi (c'est-à-dire au 31/12/2010) d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois de catégorie "A".

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe 5 la liste des agents remplissant les conditions.  
**J'appelle votre attention sur le fait que tout agent promouvable qui n'aura pas fait parvenir l'ensemble des pièces ne verra pas sa situation examinée de manière approfondie par les membres de la commission administrative paritaire académique réunie à cet effet.**

Les fonctionnaires intéressés rempliront la « **fiche de renseignements** » (annexe 1) ainsi que la fiche « **carrière** » (annexe 2) qu'ils signeront à l'emplacement réservé à cet effet et qu'ils remettront à leur chef d'établissement ou de service.

Le chef d'établissement ou de service apposera son visa sur la « **fiche de renseignements** » remise par l'agent. Après consultation de l'imprimé « **critères d'évaluation des aptitudes** » (annexe 3, page 2 et 3), il portera ses appréciations dans l'annexe 4 « **propositions motivées du ou des chefs de service** » puis remplira, la partie (annexe 3, page 1) « **évaluation de l'agent** ».

Les présidents d'université ainsi que les directeurs des grands établissements joindront un organigramme détaillé situant la place de chaque agent au sein de leur établissement, en indiquant clairement le nombre de personnes pour lesquelles l'agent est le primo-notateur. Les commissions paritaires d'établissement seront obligatoirement consultées pour les agents exerçant en université. D'une manière générale, deux critères doivent dorénavant gouverner vos propositions. Il convient en effet de tirer les conséquences des articles 5 et 6 de la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 qui, notamment, instaure la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ainsi désormais, outre la valeur professionnelle de l'agent, les acquis de l'expérience professionnelle deviennent un critère exprès d'avancement et de promotion, sans pour autant naturellement que cette notion d'acquis se confonde avec la simple ancienneté. L'examen devra porter sur la densité, la richesse du parcours antérieur de l'agent et les acquis que ce parcours lui a permis de capitaliser.

Enfin, une attention particulière sera portée à l'examen des agents promouvables exerçant en ZEP et établissements sensibles.

Vous voudrez bien me faire parvenir ces fiches, sous le timbre **Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques (DIEPAT 3.01)**, le **8 mars 2010**, délai de rigueur.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*



**III. AUTRES ACTIVITES ACCOMPLIES PAR L'AGENT (acte de formateur, participation jury...) :**

<b>Nature de l'activité</b>	<b>Date</b>

**Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_**

**Signature du candidat**

**Visa du chef de service ou du chef d'établissement**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste que les renseignements fournis dans le cadre de l'inscription au tableau d'avancement du grade d'APAENES pour l'année 2010, sont exacts.

**Document à retourner à la DIEPAT 3.01 avant le 8 mars 2010**



N° 2010-074G  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
R E C T O R A T  
DIVISION DE L'ENCADREMENT ET  
DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS  
ET TECHNIQUES  
Personnel administratif de cat. "A"

**ANNEXE 2**

## DEROULEMENT DE CARRIERE

<p><b>1) Ancienneté de service</b> (au 31/12/2010)</p> <p>- Ancienneté dans le corps</p> <p><b>2) Accès dans le corps actuel par concours</b></p> <p><b>3) Fonctions exercées durant les 10 dernières années</b> <i>(compléter le tableau en annexe 1 page 1)</i></p> <p>- Chef de service (rectorat, I.A., enseignement supérieur) CROUS : directeur de plusieurs unités de gestion</p> <p>- Chef de bureau (rectorat, I.A., enseignement supérieur) CROUS : directeur d'une unité de gestion</p> <p>- Agent comptable : établissement du 2° degré</p> <p>- Gestionnaire matériel* : établissement du 2° degré</p> <p>- Fonctions spécifiques : joindre obligatoirement la fiche de poste</p> <p><b>4) Fonctions d'intérim durant les 10 dernières années</b> (≥ 3 mois sur les 10 dernières années)</p> <p>- Agent comptable</p> <p>- Responsable unités de gestion du CROUS</p> <p>- Chef de service et de division (rectorat, I.A., enseignement supérieur)</p>	<p>.... ans .... mois .... jours</p> <p>depuis le .....</p> <p>du ..... au .....</p>
---	--

NOM : ..... Prénom : ..... **Signature de l'agent** :

**Document à retourner à la DIEPAT 3.01 avant le 8 mars 2010**

**EVALUATION DE L'AGENT**  
(grille de critères d'appréciations)

CRITERES		Excellent	Très Bien	Bien	Passable	Insuffisant
Capacité de l'agent	Connaissances					
	Capacités de travail					
	Sens de l'analyse					
	Aptitudes à l'organisation et à l'animation					
Connaissances techniques	Relatives à la fonction occupée					
	Relatives à d'autres fonctions					
Comportement	Attitude générale					
	Sens des relations et de la communication					
Sens des responsabilités	Capacités d'initiatives personnelles					
	Capacités d'encadrement					
Dynamisme	Dans les fonctions occupées					
Efficacité	Sur un plan plus général					
Résultats Obtenus	Progrès réalisés					
	Contributions de l'agent					
Aptitude à exercer des fonctions supérieures	Implication au delà des fonctions actuelles					
	Capacité à exercer des fonctions supérieures					

**Signature du chef d'établissement ou de service :**

**L'intéressé(e)**

**Vu et pris connaissance le :**

**Document à retourner à la DIEPAT 3.01 avant le 8 mars 2010**

## **CRITERES D'EVALUATION DES APTITUDES (CONTENU)**

### **I - CAPACITE DE L'AGENT**

#### **1) Connaissances**

- Connaissances générales administratives (règles administratives, statut des fonctionnaires, organisation générale de l'éducation nationale, règles essentielles du fonctionnement de l'administration, lois de décentralisation et de déconcentration, contentieux administratif, réglementation financière et comptable).
- Connaissances professionnelles.
- Capacité à les actualiser, à les utiliser, à les communiquer.

#### **2) Capacité de travail**

- Aptitude de l'agent à remplir ses fonctions, à organiser son travail et à le réaliser dans les meilleures conditions.

#### **3) Sens de l'analyse**

- Capacité d'analyse et de synthèse permettant de distinguer l'essentiel de l'accessoire.

#### **4) Aptitude à l'organisation et l'animation d'une équipe administrative**

- Qualités d'organisation, animation, coordination, formation des collaborateurs.

### **II - CONNAISSANCES TECHNIQUES**

#### **1) Relatives à la fonction occupée**

#### **2) Relatives à d'autres fonctions**

- Acquises au cours de la carrière et permettant à l'agent d'être immédiatement opérationnel dans un autre poste ou à un autre niveau de responsabilité.

### **III - COMPORTEMENT**

#### **1) Attitude générale**

- Assiduité, disponibilité, conscience professionnelle, sens de la rigueur et du travail bien fait.

#### **2) Sens des relations et de la communication**

- Relations avec les supérieurs hiérarchiques, les collègues de travail, les personnels placés sous son autorité, les partenaires, les administrés et les usagers.
- Aptitudes à communiquer, dialoguer, écouter.

**IV - SENS DES RESPONSABILITES**

**1) Capacités d'initiatives personnelles**

- Initiatives prises, actions menées, esprit de décision.

**2) Capacités d'encadrement**

- Direction d'une équipe administrative.

**V - DYNAMISME ET EFFICACITE**

**1) Dans les fonctions occupées**

- Efficacité dans l'organisation du travail, la rapidité d'exécution, la qualité, le suivi, la coordination, le contrôle, la maîtrise du temps.

**2) Dans un cadre plus général**

- Capacité de s'investir, participation à la bonne marche du service, de l'établissement, ouverture vers l'extérieur.

**VI - RESULTATS OBTENUS**

- A apprécier non seulement dans les fonctions proprement dites, mais également dans le cadre plus général de l'établissement ou du service.

**1) Modifications apportées, améliorations constatées, progrès réalisés dans les différents domaines d'activité.**

- Organisation et fonctionnement de l'unité de travail.
- Gestion des ressources humaines.
- Relations internes et externes.
- Correction des insuffisances et résolution des problèmes rencontrés.
- Meilleure adaptation à l'évolution des missions et des métiers.
- Adéquation des résultats obtenus et des objectifs et projets du service ou de l'établissement.
- Qualité du service rendu aux administrés et usagers.

**2) Participation, apport, contribution du candidat aux réalisations témoignant de ses compétences et aptitudes.**

- Idées constructives.
- Choix des solutions.
- Décisions.

**VII - APTITUDES A EXERCER DES FONCTIONS SUPERIEURES**

Il convient surtout d'indiquer si l'agent manifeste le désir de s'impliquer au delà de ses fonctions et si ses capacités lui permettraient d'occuper des fonctions supérieures.



**Liste des agents promouvables au tableau d'avancement  
au grade d'APAENES au titre de l'année 2010**

Mme ABRAHAM Françoise  
Mme AUROUZE Claire  
M. BALDACCHINO Alain  
M. BASTRIOS Alain  
M. BECK Denis  
Mlle BEGUIER Brigitte  
M. BERARD Jean-Christophe  
M. BERGE Jean-Henri  
M. BERTUSSI Dominique  
M. BEVILACQUA Guy  
M. BEYER Joseph  
M. BIGNELL Gérard  
M. BOUANANI Afife  
Mme BOURDAGEAU Corinne  
M. BREYSSE Jean-Pierre  
M. BUJEAU Philippe  
Mme CAMPION Marie-Andrée  
M. CARICHON Thierry  
M. CAZAUX Claude  
Mme CELLA Colette  
Mme CHAMLA GANEM Zina  
M. CHAVANNE Christian  
M. CLAVEL Jean-Louis  
M. CLUZEL Vincent  
Mlle COHEN Chantal  
Mme COLONNA Chantal  
Mme COULOMB Mireille  
Mme COUTTET LOVERA Anne Carol  
Mme CRAPOULET Annie  
M. CUNCI Jean-Claude  
Mme D ONORIO DI MEO Marie-Claude  
Mme DANZIN Sophie  
M. DELEUZE Bernard  
M. DEVRIESE Michel  
Mme DICIOCCIO Annick  
M. DIVITA Daniel  
M. DOUKHAN Serge  
M. DRIVET Jean-Michel  
Mme DUTERTRE Sylviane  
Mme ECH CHAFAI Marie-Hélène  
M. FEVAT Jean-Michel  
Mme FOURNIER Roselyne  
Mme GAGNEPAIN Françoise  
Mme GAILLARD Sylvie

Mlle GASTAUD Brigitte  
Mme GAUTHEUR Brigitte  
Mme GAYRAUD Nelly  
Mme GILLARD Emmanuelle  
Mme GINIÉL Noëlle  
Mme GOUDARD Françoise  
M. GOUIRAN Michel  
Mlle GRAMMON Chantal  
Mme GUIBERT Françoise  
Mme HA VINH DE LAZZARI Brigitte  
Mme HENRY Ghislaine  
Mme IMBERT-BACQUEY Sylvie  
M. KHADIR Larbi  
Mme LACHASTRE Marie-France  
Mme LALAGUE Agnès  
Mme LAPERCHÉ Marie-Luce  
Mlle LAURENT Odile  
Mme MARGOT Martine  
Mme MARIN Micheline  
Mme MEDJEBEUR Marie-France  
Mme MERCIER Françoise  
Mme MONICARD Chantal  
Mme MORE Ghyslaine  
Mme NAUDON Françoise  
Mme NOGUE Maïté  
Mme NOIRAY Catherine  
Mlle OLIVIER Anne-Marie  
M. ORMIERES Jacques  
Mme PACCHIONI Martine  
Mme PARE Christine  
Mlle PEREZ Marie-Pierre  
Mlle PIANA Annie  
M. PICARD Dominique  
Mme PINARD Catherine  
M. PINERO Charles

M. PREVOLI Jean-Luc  
Mme PREVOT Danielle  
Mlle PUGET Françoise  
M. RANCON Stéphane  
M. ROGER Jean-François  
Mme ROGERET Dominique  
Mme ROGIER GRENON Catherine  
Mme ROLLAND Annie  
M. ROUX Denis  
Mme ROUX Marie-Rose  
Mme RUIZ Marie-Antoinette  
Mme RUL Françoise  
M. SEGER Raymond

Mme SILVESTRE Marie-Jeanne  
M. STEFANI Gérard  
Mme TESSIER Fanchon  
Mme THESSANDIER Bernadette  
M. VELASCO Jean  
Mme VIVIEN Martine  
M. ZENATTI Gérard